



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06190 ROQUEBRUNE CAP-MARTIN

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

Bulletin interne de l'Association

n°2 - Mai 2017

D'un Président à l'autre

A la fin de l'AG du 4 février, les adhérents et les anciens membres du CA ont remis à Jean Delerue un livre d'or pour le remercier de son engagement sans faille depuis mai 2005, en tant que Président. Dès son arrivée dans le mentonnais en 1974, il a œuvré pour la cause environnementale en tant qu'adhérent puis comme secrétaire de l'ASPONA.

Sous sa présidence, l'association a lutté toujours courageusement pour la préservation du littoral et de la nature, et a exercé sa vigilance contre les projets urbanistiques contestables (le 5 Etoiles de Garavan sur un terrain légué par l'ancien maire de Menton pour la population, le parking des Sablettes construit sous le niveau de la mer au pied du Vieux Menton). Par ses compétences techniques, il a permis à l'ASPONA de gagner en visibilité via de nouveaux canaux de communication et de porter une parole qui reflète la sensibilité environnementale de la nouvelle génération. Comme Nicole Ovaere qui l'a précédé dans ces fonctions, il devient Président d'honneur de l'association. Les adhérents ont aussi remercié Adriano Migliorini pour sa vice-présidence et eu une pensée pour la regrettée Micheline Campos. *NN*

AGENDA

- **Projet de PLU de Menton** : Réunion pour les adhérents de l'ASPONA le 8 juin (17h30-20h00), Hôtel Narev's (12, rue Loredan Larchey)
- **Forum des associations** : le 9 septembre dans les jardins Biovès
- **Henri Cernuschi, une vie pour l'humain** – dans notre prochain bulletin



Enfin, un peu de visibilité pour les riverains du Vista

Suite à sa demande de création d'une instance de concertation sur le chantier, l'ASPONA a participé à une réunion le 13 avril avec Mme Laurent-Albesa, Sous-Préfète Nice-montagne, la Mairie de RCM et les promoteurs qui ont expliqué les risques environnementaux et techniques actuels, le contenu des travaux réalisés et projetés pour consolider la falaise.

Nous avons insisté sur le besoin de transparence pendant toute la durée des travaux et Mme Laurent Albesa a suggéré la création d'une page Web spécifique sur le site de la commune et l'organisation d'une réunion publique d'information d'ici l'été.

NN – FL

Chantier à Monaco : Circulez, il n'y a rien à voir ?

Malgré les nombreuses sollicitations de l'ASPONA, peu d'information a filtré sur les risques encourus et les moyens développés pour réduire les nuisances du chantier de l'extension en mer. Les autorités monégasques considèrent qu'elles n'ont aucune obligation de fournir des études d'impacts puisque ceux-ci seront contenus à la frontière. Maigre concession faite au Conseil départemental : une sonde et un piège à sédiment installés dans la zone marine protégée située à proximité du Golfe bleu. Mais, outre la turbidité des eaux que sont censés arrêter les deux écrans de 200 m de long, la présence de deux barges et de deux remorqueurs réfugiés devant Carnolès un jour de forte tempête a soulevé d'autres questions : Des ports de refuge ont-ils été désignés ? Les navires transportant les matériaux rejoindront-ils bien la haute mer à partir des eaux territoriales monégasques (12 miles) au lieu de raser les côtes françaises ?

Les médias (voir le reportage FR3 du 30 avril 2017 à 19h00 et l'article de Nice matin du 10 avril 2017) alertés par notre communiqué de presse n'ont reçu que des réponses lénifiantes des commanditaires et gestionnaires du projet.

Pourtant, le risque existe pour le site Natura2000 mer : le Commissaire enquêteur, qui a suivi l'enquête publique sur le projet de PLU de RCM (voir dossier complet sur www.aspona.org), a interrogé le Préfet et la municipalité de RCM, à ce sujet, en leur demandant de prendre leurs responsabilités « pour la mise en œuvre d'une instance de concertation » avec Monaco.

MJ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 4 février 2017 (extraits)

L'AG de l'ASPONA s'est tenue à RCM dans la Salle EMJ mise gracieusement à notre disposition par la mairie, sous la présidence de Jean DELERUE, en ouverture, puis de Jean-Nicolas CONATI, Président de séance. Le président a constaté à 15h qu'il y avait 22 personnes dont 21 adhérents présents et 23 pouvoirs. Après l'examen du rapport d'activité 2016 (voir bulletin de janvier 2017), adopté à l'unanimité, la trésorière a présenté le rapport financier - le produit des cotisations équilibre les charges courantes mais une perte de 2 148 € est enregistrée, principalement en raison des condamnations liées aux recours contre le Parking des Sablettes. Les actions contentieuses encore pendantes font peser un risque financier non négligeable qui appellent un examen stratégique. A la demande du président de séance, deux adhérents se portent volontaires pour exercer la fonction de réviseurs aux comptes : Michel RIDEAU et Sandra GUELFY.

L'appel à candidatures lancé pour le renouvellement du CA a permis d'identifier 10 candidats : 6 membres actuels du CA, Jean Nicolas CONATI, Annie DURANTE, Frédérique LORENZI, Jacques MOLINARI, Michelle ORENZO, Peter SEYFFERTH et 4 nouvelles personnes, Marjorie JOUEN, Anne MATHE de BOTTON, Nadine NIEL et Norbert VERAN. La liste a été adoptée à l'unanimité.

Divers dossiers ont été discutés au cours de l'AG :

- Travaux de consolidation de la falaise sous le Vista à RCM
- Recours gracieux contre l'aménagement du vallon de St Roman à RCM
- Projet d'extension en mer de Monaco et contacts avec un collectif d'associations varoises également concernées
- Projet d'endiguage de la dernière portion de la baie Ouest de Menton et incidences sur le milieu marin. La réunion a été close à 17h30.
- Participation aux réunions de préparation du SCOT et des PLU
- Eventuelles répercussions de la révision de la Loi littorale.

La réunion a été close à 17h30.

L'ASPONA s'investit au niveau départemental

Le GADSECA (Groupement des associations de défense des sites et de l'environnement de la Côte d'Azur) a procédé au renouvellement de son conseil d'administration, maintenant composé de 15 membres, lors de l'AG du 15 avril. Le nouveau président est M. Stéphane Amour, issu de ADEGV-AUTEC (Golfe-Juan Vallauris). L'ASPONA est désormais membre du CA, en tant que Trésorier adjoint. La couverture géographique du département est presque complète avec des représentants d'associations siégeant au Parc du Mercantour et au Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, ou encore au CPIE des Iles de Lérins. Les spécialisations des nouveaux membres sont variées : risque inondation, déchets, inventaire floristique, protection des paysages, agriculture, urbanisme, santé, médiation. Le GADSECA participe à de nombreuses commissions départementales : sites, risques sanitaires et technologiques, OIN Plaine du Var, agriculture, Natura2000. L'ASPONA siègera comme suppléant à la commission des sites. *FL*



Camping Saint-Michel : Halte à la dégradation du site naturel classé

Alertée par des adhérents et des riverains, l'ASPONA s'est rendue à quatre reprises au camping Saint-Michel pour y constater les coupes sévères sur près d'une centaine d'oliviers et une dizaine d'eucalyptus. Pour faire passer des canalisations, des tranchées et des travaux de terrassement ont aussi profondément déstructuré le sol.

Des petits buissons directement sortis d'une jardinerie ont été plantés pour délimiter les emplacements, parfois au détriment des murs des restanques arasés. Des pierres concassées et du gravier ont été répandus pour permettre l'accès des voitures ou des campeurs au sec jusqu'aux mobil-homes : la pleine terre est définitivement souillée.

L'ASPONA a saisi la municipalité pour qu'elle rappelle au délégataire sa responsabilité dans la préservation des arbres et l'alignement de cyprès sur un espace naturel classé depuis 1951 et alerté les services de l'Etat qui se sont inquiétés du classement du Plateau dans le projet de PLU en zone urbaine, au titre de la future « Unité touristique 1 ».

Nous comptons sur tous les Mentonnais qui aiment se détendre et se balader sur ce plateau posé sur la mer pour se mobiliser et rejeter le projet qui consiste à ouvrir à la construction cet espace, en commençant par des parkings et des « lodges ». *FL - MJ*



Pour poursuivre ses activités l'ASPONA a besoin de vous !

Bulletin d'adhésion, de renouvellement ou de don :

ASPONA, BP 17, 06190 - ROQUEBRUNE CAP MARTIN

e-mail : info@aspona.org

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

e-mail :

@

Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 30€ (20€ pour étudiants et chômeurs)

Date :

Signature :